

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 16 juillet 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 16 juillet 1873

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 juillet 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur un voyage de Tisserant à Guise : Godin lui communique les horaires du chemin de fer et il lui indique qu'il pourra visiter l'usine avec Alphonse Grebel. Sur la préparation des émaux à appliquer sur la fonte. Dans le post-scriptum, Godin ajoute que Tisserant sera reçu chez lui à Guise par son fils et que Grebel lui a écrit que Paris n'a pas pris de brevet d'émaillage en 1840, ni Rogeat en 1853, ni Harel ou Henrich en 1855.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Henrich \[monsieur\]](#)

- [Klarch \[monsieur\]](#)
- [Paris \[monsieur\]](#)
- [Rogeat, Joseph-Louis \(1789-18..\)](#)

Lieux cités

- [Gare du Nord, Paris](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation4 p. (491r, 492r, 493v, 494r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 16 Juillet 1791

Cher Monsieur Visurand,

Après vous avoir quitté hier
 il m'est revenu à la pensée que
 je n'avais peut-être pas suffi-
 samment examiné avec vous
 l'intention que vous m'avez
 exprimée d'aller à Guise.
 Si votre séjour à Paris vous
 permettait de faire ce voyage
 en ce moment c'est par Paris
 de 7 à 10 du matin à la gar-
 du Nord qui vous permettrait
 le plus facilement ce voyage
 Vous arriveriez à 10 h. 1/2
 minutes à St. Quentin d'où
 une diligence partant à
 midi vous conduirait à Guise.

Vous seriez auprès de M.
 Grebel vers 3 heures de
 l'après-midi; vous pourriez
 visiter avec lui ce jour là
 une partie de l'établissement
 et continuer le lendemain
 votre visite.

J'écris à M. Grebel que
 peut-être vous ferez ce
 voyage.

Après y avoir réfléchi de
 nouveau, je pense que si
 vous faites étudier par vos
 amis la question dont nous
 nous sommes particulièrement
 occupés, concernant les énaux,
 la seule manière de poser
 la question d'une façon
 utile me paraît toujours
 être celle contenue dans
 mon brevet, ainsi exprimée.
 Faire des énaux blancs.

assez fusibles pour se glacer
sur la surface de la fonte
étant projetés en poudre
avec un tamis sur la surf.
du métal lorsqu'il est rouge.

Je reviens sur cette
question auprès de vous
parce que je crois que si elle
était posée tout autrement
elle serait plus embarrassante
pour celui qui se chargerait
de faire l'émail.

Dans tous les cas faites
remarquer que les émaux or-
naires acquièrent cette propriété
en leur ajoutant soit 10 à 15
% de borax, ou de carbonate
de soude bien pur, ou de
minium, ou d'acide borique

Après je vous prie. Monsieur
mes sentiments dévoués.

B. S. M. O.

P.S. Il est bien entendu
 que vous seriez reçu chez
 moi par mon fils
 avec le même empressement
 que si j'y étais.

Une lettre de M. Grebel me
 dit que Paris n'a pas pris de
 brevet d'émaillage en 1840, com-
 me le prétend le jugement, ni
 Rogeat en 1869, ni Marché ni
 Henrich en 1877; et il ajoute
 qu'il vous écrit pour que vous
 demandiez ces pièces en commu-
 nication car nous ne savons ce
 que cela veut dire.

C'est dans le deuxième attendu
 que se trouve cet énoncé du
 jugement.